

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND GUERET**  
Extrait  
du registre des délibérations

Publié le 24/02/23  
Mis en ligne le 24/02/23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à huit heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : MM. Bernard LEFEVRE, Eric CORREIA, Christophe MOUTAUD, François VALLES, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Alain CLEDIERE, Patrick ROUGEOT, Eric BODEAU, Mme Armelle MARTIN, MM. Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Thierry DUBOSCLARD à M. Alex AUCOUTURIER, M. François BARNAUD à M. Philippe PONSARD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 3

Nombre de membres excusés : /

Nombre de membres votants : 18

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul BRIGNOLI

QUINCAILLERIE NUMERIQUE : PASSATION D'UN BAIL CIVIL AVEC L'ASSOCIATION « P'ART SI P'ARL LA »

Rapporteur : M. Philippe PONSARD

L'association « P'ART SI P'ARL LA » a demandé de poursuivre la location d'un bureau à la quincaillerie Numérique à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Il est proposé par le notaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret -étude BODEAU-GUETRE- , de conclure un bail régi par les articles 1714 à 1762 du code civil, comme celui précédemment établi avec l'association « Radio Pays de Guéret » au sein de la quincaillerie Numérique.

La Communauté d'Agglomération louera ainsi à l'association, un bureau d'une superficie totale de 22,7 m<sup>2</sup>.

Le montant de la location annuelle à l'association sera de 250 € HT, soit 300 € TTC/mois, soit 3600 € TTC/an, charges comprises. La durée du bail sera de trois ans, reconductible tacitement, et commencera à courir, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Le loyer inclura les charges suivantes : internet liaison haut débit, climatisation, chauffage, électricité, eau, service du ménage à hauteur de 2 heures par semaine.

L'association ne pourra utiliser les lieux loués que pour les activités d'administration de l'école de musique associative « P'Art si P'Art là », et pour 2X0,5 ETP en accès illimité aux locaux loués.

Ce souhait de renouveler leurs usages au sein de la quincaillerie, est également un moment de ré-évaluer les montants des loyers dans un souci d'harmonisation des tarifs entre les locataires à moyenne durée.

L'espace du bureau concerné est délimité sur le plan joint.

L'association pourra utiliser ponctuellement l'espace-bar d'une superficie de 12m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée et la salle de réunion indiquée ci-dessus à l'étage, lors d'évènements de l'association.

Vu la délibération n° 6/22 du Conseil Communautaire en date du 11 mars 2022, donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver toute décision relative à la conclusion, la gestion et la révision de louages de biens immobiliers appartenant à la Communauté pour une durée supérieure à trois ans et leurs avenants,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de conclure un bail civil d'une durée de trois ans, reconductible avec l'association « P'ART SI P'ARL LA », qui commencera à courir à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, pour la location d'un bureau d'une superficie totale de 22,7 m<sup>2</sup>, situé à la Quincaillerie Numérique,
- de fixer le montant du loyer à 250 € HT, soit 300 € TTC/mois, soit 3600 € TTC/an, charges comprises,
- d'autoriser M. le Président à signer le bail et tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

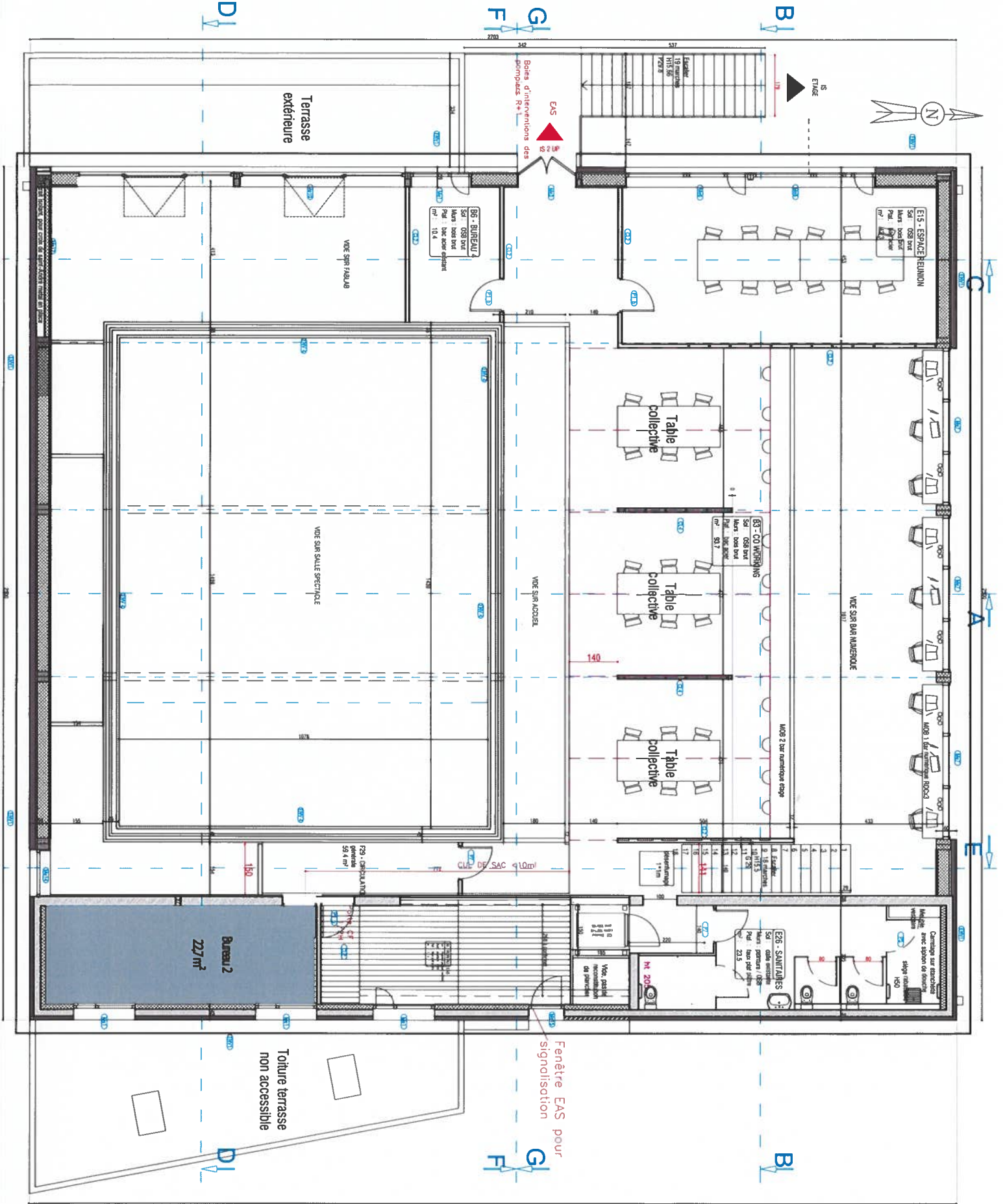
  
Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Jean-Paul BRIGNOLI





# PLAN Plan R+1

échelle	1/100
format papier	A3
n° de Plan	102
indice	4
date	27 (6 <sup>er</sup> /1 <sup>er</sup> 2019
dossier	099
C. Vianey (Architecte) / A. Vianey (Architecte) emplace@vianey.com / 09 99 99 99 99 1 rue de la République / 44000 Nantes sylvain@vianey.com / 09 99 99 99 99 entree@vianey.com / 09 99 99 99 99	
phase SYN	



CITE 4  
 BET Fluides  
 IZITEC  
 BET Structure  
 ACOUSTIC/DIA  
 BET acoustique

Sellé pour la commune de Couleuvre  
 02 51 20 00 34 82 8 20 23 02 23-3 23-DE  
 Date de réception en préfecture : 23/02/2023  
 Date de télétransmission : 23/02/2023  
 Date de réception en préfecture : 23/02/2023